

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

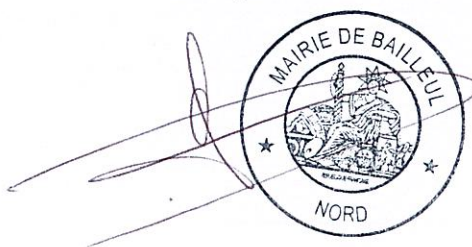
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	<u>00</u>
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°**26/056**

Désignation d'un Correspondant de Défense et de Sécurité Civile

Les enjeux de sécurité et de protection des populations occupent un rôle essentiel dans le quotidien de la population.

La désignation d'un Correspondant Défense et Sécurité Civile s'inscrit dans une démarche de proximité et de sensibilisation aux questions de défense nationale, de mémoire, d'engagement citoyen et de préparation aux situations de crise.

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, cette fonction vise à renforcer les relations entre les communes, les services des forces armées, le ministère des Armées et l'ensemble des acteurs institutionnels intervenant dans le champ de la défense et de la sécurité civile.

Le Correspondant Défense et Sécurité Civile est un interlocuteur privilégié pour ces questions au sein de la collectivité. Il est destinataire d'informations régulières relatives aux politiques de défense, aux dispositifs d'engagement citoyen, au devoir de mémoire ou encore au recensement citoyen, et peut être amené à participer à des actions de sensibilisation ou de coordination locale.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du conseiller municipal appelé à exercer cette mission.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **NOMMER** Monsieur Yannick CORDONNIER, 2^{ème} Adjoint, « Correspondant de défense et de sécurité civile » pour la Commune de Bailleul.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

